

7-8 EDOUARD VII, A. 1908

Q. Oui, l'état porte "moins \$2,000,000 remboursés par la compagnie aux termes du chapitre 35 de la loi de 1907". Qu'est-ce que cela veut dire?—R. A tous égards ces \$2,000,000 ont été payés à la banque de Montréal mais la transaction a eu lieu entre le ministère des Finances et la Compagnie du Pont. Celle-ci acquitta sa dette avec et reçut en retour une part proportionnelle des obligations garanties qu'elle remit au gouvernement à titre de garantie pour ce prêt de \$2,000,000. La loi de la dernière session l'autorisait à en agir ainsi. Le 30 avril 1908, il n'y avait qu'une balance de \$2,773,000. La dette de la Compagnie du Pont à la banque de Montréal fut justement réduite de ce montant de \$2,000,000, laissant dû une balance de \$3,773,223. Il est clairement dit dans mon rapport comment les \$65,000 ont été traités. Je croyais que M. Barker comprenait cela.

Par M. Monk:

Q. Y a-t-il eu un reçu de donné par M. Davis?—R. Oui.

Q. Vous avez vu cela?—R. Oui, M. Davis a accusé réception de l'argent.

Le PRÉSIDENT.—Y a-t-il quelque autre chose que vous désiriez amener, M. Monk, afin que nous puissions clore la preuve?

M. MONK.—Je n'ai plus de témoins que j'aimerais à voir citer, excepté un. M. Barker voulait connaître le dernier montant réclamé par la *Phoenix Bridge Company*, et M. Bell n'a pas pu donner cela.

Le TÉMOIN.—La dernière évaluation transmise pour le compte de la *Phoenix Bridge Company* est l'évaluation n° 36, au 31 juillet 1907, \$3,376,450.09. Aimerez-vous à avoir les paiements avec la balance?

M. MONK.—Oui.

Le TÉMOIN.—Les paiements totaux au 31 juillet, ou plutôt à jour, s'élevaient à \$3,061,372.81, laissant une balance de \$215,077.28. Je vois ici cette note: "Il n'a pas été transmis d'évaluation, ou compte provisoire, pour travaux exécutés et matériaux délivrés en août". Voyez-vous, le pont s'est écroulé vers la fin d'août; toutefois, il y avait beaucoup de matériaux de livrés, et l'évaluation ou compte provisoire pour ce mois-là aurait été de \$50,000 à \$60,000.

Q. Pouvez-vous nous dire à combien la *Phoenix Bridge Company* aurait eu droit si elle avait achevé l'ouvrage?—R. C'est une question de génie.

Le PRÉSIDENT.—Mieux que tout autre, M. Parent pourrait en donner une idée. Si le pont avait été achevé, combien y aurait-il eu à payer, M. Parent?

M. MONK.—Un million?

M. PARENT.—Oh, non. Un demi-million. L'acier était payé tout le temps.

M. MONK.—A mesure qu'il arrivait.

M. PARENT.—Oui. Dans l'évaluation que voilà nous avons l'acier fabriqué aux usines de la *Phoenix Bridge Company*.

Le PRÉSIDENT.—Eh bien M. Monk, qu'est-ce que c'est que vous désirez dire?

M. MONK.—Il y a encore un témoin que j'aimerais à interroger, et je suggérerais qu'il fût cité pour lundi. Le témoignage de cet homme sera court et je crois que lundi nous pourrions délibérer le rapport, de telle sorte que nous soyons capables de l'insérer mardi.

Le PRÉSIDENT.—Impossible d'attendre jusqu'à lundi, autrement la Chambre progera avant que le tout soit imprimé. Nous n'avons pas encore décidé quelles pièces iront dans le dossier et il y en a un grand nombre.

M. GALLIHER.—Qui est votre témoin?

M. MONK.—Un nommé Béchard. C'était lui qui tenait les livres de la Compagnie du Pont de Québec. Il a été employé par celle-ci durant un certain temps et lorsque eut lieu le règlement final et que le paiement de \$800,000, je crois, fut fait à la compagnie ou à M. Davis, ce fut lui qui fit toutes les inscriptions. Il lui a été